



Foire aux questions

Projet de polydôme au parc Lorraine

Contexte

En 2019, en réponse aux besoins des citoyens et des organismes locaux en matière d'activités sportives, la Ville de Lorraine avait présenté une demande de subvention au gouvernement provincial, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS). Cette demande visait la construction d'un complexe sportif à Lorraine comprenant un aréna et un bassin récréatif. Considérant que la réalisation de ce complexe était conditionnelle à l'obtention d'une subvention, que la Ville n'a pas obtenu la subvention souhaitée et que les coûts de construction ont explosé au cours des dernières années, ce projet n'a pu être réalisé.

Alors que le gouvernement annonçait la 2^e édition de son programme de subvention, renommé Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), le conseil municipal s'est penché sur la question afin de proposer un nouveau projet récréatif tenant compte des réalités actuelles.

En quoi consiste ce nouveau projet de polydôme « quatre saisons » ?

Il s'agit d'un projet d'infrastructure sportive et de loisirs, premier du genre dans la région, dont les usages seraient multiples : patinoire couverte réfrigérée durant la période hivernale ainsi que lieu de choix pour la tenue d'événements et d'activités (spectacles, conférences, animations, etc.) durant les autres saisons. Grâce au toit du polydôme, sports et activités se dérouleraient à l'abri des intempéries.

Soulignons qu'un anneau de glace extérieur traditionnel, sans toit, continuerait d'être aménagé au parc Lorraine afin que la population profite encore du patinage en plein air. Cet anneau de glace serait adjacent au polydôme.

Pourquoi aller vers ce type d'installation ?

En raison notamment des changements climatiques, la période pour la pratique du patinage extérieur s'échelonne désormais environ de la fin décembre à la fin février. La nouvelle installation envisagée rallongerait la saison de patinage extérieur de novembre à avril. Il s'agit d'un projet qui offrirait une solution à long terme, pour le plaisir des patineurs et des hockeyeurs. C'est également une installation polyvalente qui permettrait différents usages, et ce, tout au long de l'année. Ce polydôme répondrait bien aux besoins de la population et des organismes locaux.

Pourquoi ne choisissez-vous pas plutôt de rénover l'aréna de Lorraine ?

L'aréna et le Club de golf Lorraine n'appartiennent pas à la Ville, mais à un propriétaire privé. Par conséquent, la municipalité n'a pas le pouvoir d'exiger que l'aréna rénove ses installations.

À quel endroit sera construit ce polydôme ?

Comme la Ville ne possède aucun terrain libre non aménagé, le seul lieu qui conviendrait pour l'implantation du polydôme est le parc Lorraine. En effet, bien qu'une aire de glace sera aménagée au parc des Sorbiers, dans la portion sud de la ville, à l'hiver 2023-2024, cet espace vert n'a pas la taille requise pour y implanter l'infrastructure souhaitée. Le polydôme remplacera la patinoire actuelle



Ville de LORRAINE

et empiètera sur le terrain de baseball n° 4, un choix d'emplacement qui évitera la coupe de nombreux arbres.

Quels sont les avantages de construire cette infrastructure au parc Lorraine?

Étant un pôle d'activités central à Lorraine, tant pour la pratique du sport que pour la tenue de grands événements et d'activités culturelles, le parc Lorraine est un lieu idéal où implanter le polydôme. De plus, ce projet s'inscrirait dans la revitalisation du parc Lorraine, amorcée l'été dernier. Voici, plus précisément, l'ensemble des avantages de ce lieu :

- Espace suffisant pour aménager des sentiers de patinage en hiver;
- Parc situé à proximité de deux écoles primaires et d'un Centre de la petite enfance (CPE);
- Lieu facilement accessible à pied et à vélo pour un grand nombre de citoyens et de citoyennes, donc favorisant le déplacement actif;
- Espace permettant l'ajout d'un bloc sanitaire (toilettes);
- Parc très apprécié et très fréquenté, lieu de rassemblement par excellence sur notre territoire;
- Le choix de cet espace vert permettrait également d'utiliser le bâtiment de service déjà existant.

La Ville a-t-elle fait des études pour connaître les besoins des patineurs?

Bien qu'une étude n'ait pas été réalisée, ce projet répond aux besoins des patineurs, qui souhaitent profiter d'une saison de patinage plus longue, qui ne dépendrait pas des intempéries. Rappelons que l'an dernier, les patinoires ont pu être ouvertes durant cinq semaines seulement au total, en raison du mauvais temps (intempéries, redoux). Le polydôme est également un projet dont bénéficieront les citoyens, dans le cadre de l'organisation par la Ville de plusieurs activités et événements hors saison de patinage et qui pourront avoir lieu malgré la pluie, le polydôme étant couvert.

Ce projet comporte-t-il un volet écoresponsable?

Oui, le projet envisagé a été pensé avec une vision de développement durable. Il pourrait comprendre les éléments suivants :

- Récupération de chaleur des compresseurs pour chauffer les blocs de service;
- Surfaceuse électrique;
- Chauffage électrique et ventilation naturelle en été;
- Éclairage au DEL;
- Structure de bois et sélection de matériaux à faible impact carbone (mélange de béton, bloc de béton, isolant et revêtement extérieur)
- Récupération et réutilisation des eaux de pluie pour les toilettes);
- Toilettes à faible consommation;
- Aménagement de bornes de recharge pour voitures électriques dans les stationnements;
- Installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment;
- Gestion de la neige et des eaux de fonte via les aménagements paysagers.



Le choix du bois comme un des matériaux de construction permettra-t-il la pérennité du bâtiment à long terme?

Le type de bois choisi, du bois laminé, est un matériel durable et très utilisé, qui ne demande pas d'entretien particulier. Il est conçu pour la construction de ce type de bâtiment extérieur dans un climat comme le nôtre. À noter que le toit sera quant à lui fabriqué en acier.

Est-ce que la construction d'un tel bâtiment va dénaturer le parc Lorraine?

Le choix des matériaux de construction, l'emplacement, la taille du polydôme sont autant d'éléments qui ont été pensés pour que l'infrastructure s'intègre parfaitement au parc Lorraine, sans dénaturer cet espace vert. Soulignons que non seulement aucun arbre ne sera coupé, mais que la plantation d'arbres supplémentaires est même prévue.

Considérant le type de toit en pente, est-ce que son déneigement sera facile ou est-ce que la neige s'y accumulera?

La structure du toit a été spécifiquement conçue pour que la neige s'écoule de manière naturelle, donc pour prévenir son accumulation.

Combien de cases de stationnement supplémentaires seront aménagées pour desservir cette nouvelle infrastructure?

Le stationnement compte actuellement une trentaine d'espaces. À terme, on parle d'environ le double d'espaces de stationnement qui seront disponibles aux abords du polydôme.

Est-ce que l'ajout de places de stationnement nuira à la circulation aux abords du parc Lorraine et dans les rues avoisinantes? Est-ce qu'une modification de la réglementation est prévue, notamment interdire le stationnement d'un seul côté de la rue?

Le conseil municipal étudie diverses mesures qui pourraient être mises en place pour éviter que l'achalandage d'usagers du polydôme ne devienne problématique pour les riverains du parc Lorraine. Assurer la quiétude du voisinage de cet espace vert fait partie des priorités dans la réalisation de ce projet.

Quelles mesures seront mises en place pour minimiser l'impact sur les résidents du boulevard de Bourbonne?

L'infrastructure sera reculée le plus loin possible du boulevard de Bourbonne afin de réduire l'impact visuel et le bruit, tandis que des arbres matures seraient plantés pour servir d'écran visuel. Le toit du bâtiment a également été conçu pour atténuer le bruit. Finalement, nous intégrerons des bandes acoustiques à l'infrastructure pour compléter les mesures mises en place.

Quelles seront les dimensions de la patinoire?

Soulignons que la patinoire respectera les normes de la Ligue nationale de hockey en matière de dimensions, c'est-à-dire 26 m de largeur par 61 m de longueur (85 pieds de largeur par 200 pieds de longueur). En dehors de la saison de patinage, la surface dédiée à la patinoire sera une dalle en béton.



Ville de LORRAINE

Est-ce que la patinoire du polydôme sera réservée à la pratique du hockey?

Aucunement! Cette patinoire ne sera pas dédiée à une seule activité. Des plages horaires seront réservées au patinage libre et d'autres aux joueurs de hockey. Il n'est pas exclu même qu'un système de réservation soit mis en place pour les plages horaires réservées au hockey. Notre objectif est que toute la population puisse profiter de cette installation, tant les tout-petits qui chaussent leur première paire de patins que les aînés et les amateurs de hockey. Ce sera la patinoire de tous les citoyens et de toutes les citoyennes.

Est-ce que du patinage libre est prévu sur l'anneau de glace qui sera adjacent au polydôme?

Oui, tout à fait. Cet espace permettant de patiner à ciel ouvert sera dédié uniquement au patinage libre en famille.

Qui assurera l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace?

La ville poursuivra l'entretien de ses installations avec des équipements spécialisés.

Est-ce que la Ville pourrait convertir la patinoire en terrain de pickleball l'été sous le polydôme?

La Ville étudie différentes possibilités et n'est pas fermée à cet usage. À noter toutefois que l'aménagement de quatre nouveaux terrains de pickleball au parc Lorraine sera déjà finalisé au printemps 2024.

Comme un des terrains de baseball sera utilisé pour accueillir le polydôme, la Ville entend-elle compenser la perte de cet espace de jeu pour les joueurs?

La Ville est en discussion avec l'Association de baseball Lorraine-Rosemère-Terrebonne et réfléchit à la possible reconfiguration des terrains actuels. Le maximum sera fait pour s'assurer que les joueurs ne seront pas pénalisés. De plus, comme 30 % des joueurs de baseball sont des Lorrains, la Ville discutera avec les villes avoisinantes pour assurer la priorité d'utilisation des terrains de soccer à ses citoyens et à son organisme local.

La Ville profitera-t-elle des travaux de construction du polydôme pour revitaliser les terrains de soccer?

Chaque année, la Ville investit des sommes pour la mise à niveau et l'entretien de ses terrains sportifs. Des évaluations sont faites, il en sera de même pour les terrains de soccer.

Des gradins seront-ils aménagés aux abords de la patinoire?

Tout à fait! L'aménagement de deux gradins, pour un total de 130 places assises, est prévu afin que la population puisse profiter des parties de hockey, de spectacles et d'autres activités.

Y aura-t-il des bancs et une chambre pour les joueurs?

Des bancs seront installés pour les deux équipes et un lieu pour chauffer les patins est prévu.



Ville de LORRAINE

Serait-il possible d'aménager une salle polyvalente aux abords du polydôme afin de permettre notamment des réunions ou des activités des organismes locaux?

C'est une possibilité que la Ville étudiera. L'objectif étant toujours de demeurer à un budget inférieur à 10 M\$.

Qu'advient-il à présent de la demande de la population de profiter du bain libre tout au long de l'année?

À compter de l'hiver 2024, les citoyens et les citoyennes qui le souhaiteront pourront se faire rembourser les frais encourus pour profiter du bain libre dans les piscines intérieures d'autres municipalités. Le remboursement sera autorisé, peu importe l'installation choisie, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année.

À quel moment la Ville saura-t-elle si la subvention souhaitée lui est accordée par le gouvernement provincial?

Une réponse du gouvernement est espérée au courant de l'année 2024. La Ville tiendra la population informée des développements dans ce dossier.

Quel sera l'impact fiscal pour les Lorrains et les Lorraines si ce projet voit le jour?

Ce projet sera sans impact fiscal pour la population. Outre la subvention du PAFIRSPA, pouvant compenser jusqu'à 66 % des coûts (7 000 000 \$), la Ville entreprendra les démarches pour bénéficier de tous les programmes d'aide financière auxquels elle a droit, notamment le Programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), qui pourrait couvrir un autre 20 % (880 000 \$) des coûts. Ajoutons que l'appropriation par le surplus couvrirait un montant additionnel de 1 250 000 \$ dans ce projet, estimé à 10 M\$. Le solde à financer est donc estimé à 1 485 000 \$.

Quels seront les coûts annuels d'entretien de cette infrastructure, une fois la construction terminée?

Les coûts récurrents sont évalués à 120 000 \$ par année, un montant qui sera couvert par le budget annuel de la municipalité, qui, rappelons-le, est d'environ 20 M\$.

Quelle est la durée estimée de construction du polydôme?

On estime de quelques mois à 1 an la durée de construction pour ce type d'infrastructures, en comparant avec des projets semblables réalisés dans d'autres municipalités.